



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JUILLET 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le lundi 13 juillet 2020, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Tel qu'autorisé par le décret ministériel 2020-004 relativement à la situation de la COVID-19, le conseil de la municipalité de L'Ascension siège en séance ordinaire ce 13 juillet 2020 par voie de vidéoconférence et téléconférence.

Sont présents à cette séance, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement et formant le quorum requis :

Nom	Poste	Moyen de communication utilisé
Luc St-Denis	Maire	En personne
Patrick Brassard	Conseiller poste no 1	En personne
Pierre Séguin	Conseiller poste no 2	En personne
Danièle Tremblay	Conseillère poste no 3	En personne
Jacques Allard	Conseiller poste no 4	En personne
Linda Robert	Conseillère poste no 5	Vidéoconférence
Serge Sirard	Conseiller poste no 6	En personne

Était aussi présent à cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Jacynthe Toupin, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Monsieur Jean-Raymond Dufresne, en personne.

2020-07-132

1.1 ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET PAR VIDÉOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que suite à cette période initiale de dix jours, le gouvernement a prolongé l'état d'urgence sanitaire par différents décrets ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 15 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil d'accueillir les citoyens à la séance du conseil municipal en respectant les règles sanitaires en vigueur ou de continuer à siéger à huis clos et qui, dans un tel cas, autorise les membres du conseil à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence et/ou téléconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit



L'Ascension

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JUILLET 2020**

tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ou téléconférence.

ADOPTÉE

2020-07-133

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y retirant les points suivants :

- 1.5 présentation et dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2019
- 5.3 mandat à Urba+ consultants – projet de règlement omnibus en urbanisme

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Acceptation de la tenue de la séance à huis clos et par vidéoconférence
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020
- 1.4 Correspondance
- 1.5 Présentation et dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2019
- 1.6 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt des rapports des dépenses du mois de juin 2020 et des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes
- 1.7 Tableau d'autorisation de dépenses
- 1.8 Suspension de l'application des taux d'intérêts et de pénalité sur les comptes de taxe municipale pour la prochaine période de versement
- 1.9 Demande d'aide financière aux gouvernements pour les frais engendrés
- 1.10 Demande d'aide financière au gouvernement du Québec pour les coûts du camp de jour
- 1.11 Demande de carte de crédit pour la directrice générale
- 1.12 Signataires autorisés pour les chèques
- 1.13 Autorisation de signataire auprès de tous les organismes
- 1.14 Nomination de représentantes autorisées pour les services électronique CLIQSECUR Entreprise
- 1.15 Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités en vertu de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
- 1.16 Achat d'un ordinateur portable pour la directrice générale
- 1.17 Achat d'un cellulaire pour la directrice générale
- 1.18 Prolongation du mandat du directeur général par intérim
- 1.19 Bail locatif pour l'établissement d'un centre de données extérieur du projet Brancher Antoine-Labelle sur le terrain de parc Raymond Meilleur de L'Ascension
- 1.20 Collection des taxes impayées 2018 – mandat à Me Rancourt de Mont-Laurier
- 1.21 Mandat à Me Rino Soucy (DHC Avocats) – dossiers 1022052-J et 1022346-J de la Commission d'accès à l'information du Québec
- 1.22 Autorisation à un conseiller municipal de célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Camion-citerne du service incendie – Mise aux normes ULC
- 2.2. Embauche d'un pompier

3. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

- 3.1. Appel d'offres sur invitation pour l'achat d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver
- 3.2. Demande de subvention pour chemin à double vocation 2019-2020
- 3.3. Attestation bilan 2019 programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 3.4. Résultat de l'appel d'offres pour les travaux de réfection du chemin Maison-de-Pierre et octroi du contrat (appel d'offres LASC-18-01)

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JUILLET 2020

4. HYGIÈNE DU MILIEU

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1. Dépôt du rapport des permis émis par le service de l'urbanisme pour le mois de juin 2020
- 5.2. Approbation du projet camping rustique des Méandres (PIIA)
- 5.3. Mandat à Urba+ consultants – projet de règlement Omnibus en urbanisme
- 5.4. Décision concernant une descente publique au lac McKaskill

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Appui à Plein air Haute-Rouge dans leur sollicitation des autres municipalités concernées – projet pilote de gestion et de tarification des accès à la rivière Rouge

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2020-07-134

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2020

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020, tel que préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

ADOPTÉE

2020-07-135

1.4 CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste de la correspondance :

14 mai 2020	Destination Hautes-Laurentides club quad	Remerciement contribution financière 2020
1 ^{er} juin 2020	MRC Antoine Labelle	Copie de 2 résolutions, demande aux gouvernements d'aide financière en lien avec la Covid-19, pour les frais engendrés et pour les coûts des camps de jour.
4 juin 2020	MRC Antoine Labelle	Lettre de remerciement aux employés
18 juin 2020	Ville de Rivière-Rouge	Réponse concernant la fin de certaines ententes incendie entre la ville et la municipalité
2 juillet 2020	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec	Approbation de l'entente pour la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

ADOPTÉE



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JUILLET 2020

1.5 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE 2019

Ce point est retiré des délibérations.

2020-07-136

1.6 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES DU MOIS DE JUIN 2020 ET DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT DES FACTURES AFFÉRENTES

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants et d'en autoriser le paiement :

- Le montant des paies brut pour le mois de juin est de 65 612,08 \$;
- Le registre des paiements par Accès D de L2000070 à L2000079, pour un total de 31 807,09 \$;
- Le registre des paiements par chèques de C2000250 à C2000280, pour un total de 73 459,24 \$;
- Le montant des paiements directs de P2000040 à P2000071 et V0000001, pour un total de de 38 127,52 \$.

Il est, de plus, résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois de juin 2020 tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît les rapports découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

ADOPTÉE

2020-07-137

1.7 TABLEAU D'AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste des dépenses suivantes pour un total de 9 783,46 \$:



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
 TENUE LE 13 JUILLET 2020

Description de la dépense	Montant avant taxes		Compte de grand-livre
ADMINISTRATION			
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
TRANSPORT ROUTIER			
HYGIÈNE DU MILIEU			
1 Achat bacs noirs	1819,65		02-451-10-690
2 Achat bacs verts	2426,20		02-452-10-690
3 Répare contacteur panneau génératrice station eau potable	2840,86		02-412/413-00-526
4 Remplacement vanne décharge station eau potable	2696,75		02-412/413-00-526
URBANISME			
LOISIRS ET CULTURE			
total	9 783,46 \$		

ADOPTÉE

2020-07-138

1.8 SUSPENSION DE L'APPLICATION DES TAUX D'INTÉRÊTS ET DE PÉNALITÉ SUR LES COMPTES DE TAXE MUNICIPALE POUR LA PROCHAINE PÉRIODE DE VERSEMENT

ATTENDU QUE le règlement 2014-473 prévoit que le taux d'intérêt annuel sur le solde impayé des taxes municipales soit de 6%, et le taux des pénalités, de 4%;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité désire alléger le fardeau fiscal de ses contribuables en diminuant les taux d'intérêt et de pénalité;

ATTENDU QU'à la séance extraordinaire du 23 mars dernier, la résolution 2020-03-074 déterminait les taux d'intérêts et de pénalités applicables, et ce jusqu'au 31 mai 2020 ;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 11 mai dernier, la résolution 2020-05-103 déterminait les taux d'intérêts et de pénalités applicables, et ce jusqu'au 31 juillet 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité :



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JUILLET 2020

1. QUE le taux d'intérêt sur les taxes municipales exigibles pour l'année 2020 soit de 0 % annuellement;
2. QUE le taux des pénalités sur les taxes municipales exigibles pour l'année 2020 soit de 0 % annuellement;
3. QUE ces taux soient maintenus jusqu'au 30 septembre 2020;
4. QUE cette mesure d'exception ne s'applique que pour les taxes municipales qui sont dues en 2020, les intérêts et pénalités sur les taxes municipales impayées des années antérieures continuant de se calculer selon les taux déterminés par le règlement 2014-473.

ADOPTÉE

2020-07-139

1.9 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX GOUVERNEMENTS POUR LES FRAIS ENGENDRÉS

ATTENDU QU'avec la crise de la COVID-19, les municipalités et villes se sont mises au service de leurs citoyens pour assurer leur sécurité et leur bien-être ;

ATTENDU QUE les municipalités et villes ont dû mettre en place des mesures de protection et de sensibilisation importantes dans leur milieu ;

ATTENDU QUE les municipalités et villes ont composé avec des défis nouveaux tout en adoptant des stratégies diverses pour soutenir les contribuables et les entreprises, telle la suspension des intérêts sur les montants de taxes dues ou le report du paiement des taxes ;

ATTENDU QUE ces décisions ont causé, à des degrés variables, des pertes financières importantes qui pourraient se prolonger ;

ATTENDU QUE les municipalités et villes ont aussi assisté à une baisse importante de leurs revenus liés à des services tarifés ;

ATTENDU QUE, parmi les impacts précis observés sur le terrain ou à prévoir, on dénote entre autres : la baisse importante des revenus liés aux services tarifés, la baisse de revenus fiscaux découlant du fléchissement de l'activité économique, la baisse du nombre de transactions immobilières et donc des droits de mutation, la baisse du nombre de constats d'infraction distribués par la Sûreté du Québec et donc des sommes versées aux municipalités, la baisse générale des demandes de permis, le soutien accru aux organismes communautaires, les coûts engendrés par l'adaptation des activités municipales aux normes sanitaires en vigueur ;

ATTENDU QUE les conséquences de la pandémie excèdent clairement les paramètres habituels des responsabilités municipales, et ce, peu importe la taille des municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité de demander aux gouvernements du Québec et du



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JUILLET 2020

Canada de prévoir une aide financière quant aux impacts et coûts liés à la COVID-19 encourus par les municipalités locales et régionales.

ADOPTÉE

2020-07-140

1.10 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LES COÛTS DU CAMP DE JOUR 2020

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a permis la réouverture des camps de jour dans les municipalités et villes des régions du Québec ;

ATTENDU QU'avec la situation actuelle de la COVID-19, cette réouverture a nécessité des mesures exceptionnelles de prévention et des nouvelles normes sanitaires qui sont coûteuses ;

ATTENDU QUE malgré cela, le conseil municipal a décidé d'offrir le camp de jour aux mêmes tarifs que les années précédentes, étant donné que plusieurs ménages sont confrontés à d'importantes pertes de revenu ;

ATTENDU QUE cette décision aura sans aucun doute un impact financier significatif pour la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité :

1. De demander au gouvernement provincial qu'une aide financière soit mise sur pied afin d'être offerte aux municipalités et villes qui offrent les services de camp de jour ;
2. Que cette résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à la Députée provinciale de Labelle pour appui.

ADOPTÉE

2020-07-141

1.11 DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité :

1. De présenter une demande à Visa Desjardins pour l'obtention d'une carte de crédit d'une limite de 2 000\$ au nom de Madame Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire-trésorière ;
2. D'annuler la carte de crédit précédemment émise au nom de Madame Vicki Énard ;
3. D'autoriser Monsieur Luc St-Denis, maire, à signer la demande et tous les documents afférents, pour et au nom de la municipalité.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JUILLET 2020

ADOPTÉE

2020-07-142

1.12 SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES CHÈQUES

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité que les signataires autorisés à signer les chèques pour la municipalité soient :

- Monsieur Luc St-Denis, maire
- Madame Danièle Tremblay, mairesse suppléante
- Madame Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire-trésorière
- Madame Annie Meilleur, directrice générale adjointe par intérim et secrétaire-trésorière adjointe par intérim

Les chèques devront, en tout temps, être signés par un(e) élu(e) ainsi qu'un(e) fonctionnaire.

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2019-11-314 du 18 novembre 2019.

ADOPTÉE

2020-07-143

1.13 AUTORISATION DE SIGNATAIRES AUPRÈS DE TOUS LES ORGANISMES

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Jacynthe Toupin, ou en son absence la directrice générale adjointe par intérim et secrétaire-trésorière adjointe par intérim, Madame Annie Meilleur, à être signataires autorisées pour et au nom de la municipalité auprès de tout organismes bancaires, gouvernementaux et autres en lien avec la municipalité.

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2019-11-315 adoptée le 18 novembre 2019.

ADOPTÉE

2020-07-144

1.14 NOMINATION DE REPRÉSENTANTES AUTORISÉES POUR LES SERVICES ÉLECTRONIQUES CLIQSÉQR ENTREPRISE

CONSIDÉRANT le départ de Madame Hélène Beauchamp, représentante autorisée de la municipalité pour le service CLIQSÉQR entreprises ;

CONSIDÉRANT que CLIQSÉQR est nécessaire au bon fonctionnement de la municipalité et donne l'accès à plusieurs services gouvernementaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JUILLET 2020

résolu à l'unanimité :

1. De nommer Madame Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire-trésorière, responsable des services électroniques et représentante autorisée pour les services électroniques CLIQSÉQUR entreprises ;
2. De nommer Madame Annie Meilleur, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe par intérim, comme 1^{ère} responsable des services électroniques ;
3. De nommer Madame Danielle Rodier, technicienne-comptable, comme, comme 2^e responsable des services électroniques ;
4. D'autoriser Monsieur Luc St-Denis, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension, tous les documents et autorisations nécessaires

ADOPTÉE

2020-07-145

1.15 DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE ET DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ascension est assujettie à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT QUE la présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers ;

CONSIDÉRANT QUE la présente loi stipule à l'article 8 que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la présente loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou à la protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT QUE ce même article de la loi confère à la personne ayant la plus haute autorité de désigner comme responsable un membre de son personnel et lui déléguer, en tout ou en partie, ses fonctions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité :

1. Que le conseil autorise le maire, Monsieur Luc St-Denis, en tant que personne ayant la plus haute autorité à la municipalité de L'Ascension, à déléguer ses fonctions comme responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, à Madame Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire-trésorière ;
2. Que le conseil autorise le maire, Monsieur Luc St-Denis, en tant que personne ayant la plus haute autorité à la municipalité de L'Ascension, à déléguer ses fonctions comme responsable de



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JUILLET 2020

l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, à Madame Annie Meilleur, directrice générale adjointe par intérim et secrétaire-trésorière adjointe par intérim, et ce à titre de substitut;

3. Que le conseil autorise le maire, Monsieur Luc St-Denis, à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire de désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités en vertu de la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE

2020-07-146

1.16 ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un ordinateur portable pour la directrice générale à *groupe DL solutions informatiques*. Un montant maximal de 1 636,23 \$, plus les taxes fédérale et provinciale, est alloué à cette dépense, qui sera payée par le budget de fonctionnement. Les frais de préparation du portable et d'installation des logiciels sont en sus.

ADOPTÉE

2020-07-147

1.17 ACHAT D'UN CELLULAIRE POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT l'embauche d'une nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière, qui sera également nommée coordonnatrice des mesures d'urgence ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de pouvoir rejoindre rapidement cette dernière dans des cas d'urgence et pour une plus grande efficacité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité :

1. D'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat d'un cellulaire;
2. De procéder à l'ajout de ce cellulaire au nom de Jacynthe Toupin sur le contrat que la municipalité détient actuellement avec Bell mobilité ;
3. D'adhérer à un forfait dont le coût mensuel est semblable à ce qui est présentement payé pour les autres employés ;
4. Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Jacynthe Toupin, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JUILLET 2020

2020-07-148

1.18 PROLONGATION DU MANDAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Jacynthe Toupin au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par la résolution 2020-06-120 ;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 22 juin dernier ;

CONSIDÉRANT QUE pour faire un suivi adéquat des différents dossiers, une période de transition était nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité de ratifier la prolongation du mandat du directeur général par intérim, Monsieur Jean-Raymond Dufresne, pour la période du 22 juin au 14 juillet 2020 inclusivement, et ce selon les mêmes conditions.

ADOPTÉE

2020-07-149

1.19 BAIL LOCATIF POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN CENTRE DE DONNÉES EXTÉRIEUR DU PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE SUR LE TERRAIN DU PARC RAYMOND MEILLEUR DE L'ASCENSION

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet *Brancher Antoine-Labelle*, la MRC d'Antoine-Labelle a établi un centre de données extérieur sur le terrain du parc Raymond Meilleur appartenant à la municipalité de L'Ascension ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Antoine-Labelle et la municipalité désirent mettre par écrit les termes concernant cette implantation, l'entretien du centre de données ainsi que l'ensemble des responsabilités de chacune des parties ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de bail locatif a été déposé antérieurement, et que ce projet d'entente satisfait les deux parties ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité :

1. D'accepter l'entente de bail locatif pour l'établissement d'un centre de données extérieur du projet *Brancher Antoine-Labelle* sur le terrain du parc Raymond Meilleur de L'Ascension ;
2. D'autoriser Monsieur Luc St-Denis, maire, ainsi que Madame Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente.

ADOPTÉE

2020-07-150

1.20 COLLECTION DES TAXES IMPAYÉES 2018 – MANDAT À ME ROGER RANCOURT DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT QUE certaines taxes municipales imposées en 2018 restent toujours impayées ;

CONSIDÉRANT la prescription de trois ans durant laquelle une



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JUILLET 2020

municipalité est en droit de récupérer les taxes impayées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de mandater Me Roger Rancourt de Mont-Laurier pour procéder au recouvrement des taxes impayées 2018 pour les matricules suivants :

Matricule	Solde au 13 juillet 2020
0156 93 4010	1 681,56 \$
0255 35 7080	579,84 \$
0258 21 7682	1 000,91 \$
9953 58 4409	594,84 \$

ADOPTÉE

2020-07-151

1.21 MANDAT À ME RINO SOUCY (DHC AVOCATS) – DOSSIERS 1022052-J ET 1022346-J DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le 29 mai 2020, la municipalité recevait un avis de convocation à une audience par lien téléphonique provenant de la Commission d'accès à l'information du Québec pour le dossier 1022346-J (demande de ne pas tenir compte) ;

CONSIDÉRANT QUE ce même jour, la municipalité recevait également un avis de convocation à une audience par lien téléphonique provenant de la Commission d'accès à l'information du Québec, cette fois pour le dossier 1022052-J (révision accès documents) ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une discussion avec l'avocate médiatrice de la Commission d'accès à l'information, il est nécessaire de nommer un procureur qui représentera la municipalité dans ces dossiers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité de mandater Me Rino Soucy de la firme DHC avocats à titre de procureur pour les dossiers 1022346-J et 1022052-J de la Commission d'accès à l'information du Québec.

ADOPTÉE

2020-07-152

1.22 AUTORISATION À UN CONSEILLER MUNICIPAL DE CÉLÉBRER DES MARIAGES OU DES UNIONS CIVILES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jacques Allard, conseiller numéro 4, désire devenir célébrant représentant de la municipalité pour des mariages ou des unions civiles se déroulant sur le territoire de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien ce mandat, il doit recevoir l'autorisation du Directeur de l'état civil ;

CONSIDÉRANT QUE pour que cette autorisation lui soit accordée, une résolution du conseil municipal officialisant sa nomination doit être adoptée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Jacques Allard, conseiller numéro



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JUILLET 2020

4, à devenir le célébrant représentant la municipalité pour des mariages ou des unions civiles qui se dérouleront sur le territoire de la municipalité.

Conformément aux exigences du Directeur de l'état civil, cette autorisation est accordée jusqu'à la prochaine élection, soit le 7 novembre 2021.

ADOPTÉE

2020-07-153

2.1 CAMION-CITERNE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – MISE AUX NORMES ULC

CONSIDÉRANT QUE le camion-citerne actuel du Service de sécurité incendie fait l'objet d'une inspection annuelle de la SAAQ et répond aux normes et critères de cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE ce camion-citerne ne sert que pour le transport d'eau;

CONSIDÉRANT QUE ce camion-citerne transporte une quantité d'eau importante répondant actuellement très bien aux besoins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce camion-citerne circule dans une municipalité où il n'y a pas de circulation dense ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit l'achat d'un camion-citerne répondant à la norme ULC en vigueur, et ce dans un horizon à court-moyen terme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'informer la MRC d'Antoine-Labelle, responsable de la gestion du Schéma de couvertures de risques en sécurité incendie (SCRSI), que la municipalité ne prévoit pas procéder à l'application de la norme ULC en vigueur pour ce camion-citerne.

ADOPTÉE

2020-07-154

2.2 EMBAUCHE D'UN POMPIER

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de Monsieur Alexandre Marleau à titre de pompier pour le Service de sécurité incendie de L'Ascension. Cette embauche est effective en date du 13 juillet 2020.

ADOPTÉE

2020-07-155

3.1 APPEL D'OFFRES 2020-001 SUR INVITATION POUR L'ACHAT D'ABRASIF POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à entamer le processus d'appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la réserve d'abrasif pour la période hivernale 2020-2021.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JUILLET 2020

ADOPTÉE

2020-07-156

3.2 DEMANDE DE SUBVENTION POUR CHEMIN À DOUBLE VOCATION 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Ressources naturelles transmet directement au Ministère des Transports l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée, ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent les routes locales 1 ou 2 à compenser ;

CONSIDÉRANT QUE, ne recevant plus les données du Ministère des ressources naturelles, la Municipalité ne connaît pas le nom des chemins affectés par un nombre de voyages égal ou supérieur à 1000 ainsi que la distance parcourue sur chacun d'entre eux, pour cette raison la Municipalité est dans l'obligation de soumettre tous les chemins pouvant faire l'objet de transport de bois, soit :

Nom du chemin	KM	Ressources	Nombre de voyages
Chemin de la Maison-de-Pierre	7,00	Bois brut	Connu du MTQ
Chemin des Iles	7,00	Bois brut	Connu du MTQ
Chemin de L'Entrelacs	6,20	Bois brut	Connu du MTQ
Montée de la Mer-Bleue	6,40	Bois brut	Connu du MTQ
Chemin du Tour-du-Lac-Lynch Nord	1,60	Bois brut	Connu du MTQ
Chemin du Lac-Lynch	5,20	Bois brut	Connu du MTQ
Montée de la Mine et chemin de la Rivière-Rouge	5,40	Bois brut	Connu du MTQ
Rue Principale Est	0,60	Bois brut	Connu du MTQ
Total	39,40 km		

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que la municipalité de L'Ascension demande au ministère des Transports la compensation pour l'entretien des chemins à double vocation répondant aux critères pour l'année 2019-2020

ADOPTÉE



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JUILLET 2020

2020-07-157

**3.3 ATTESTATION BILAN 2019 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN
DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 416 728\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

ATTENDU QUE suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme ;

ATTENDU QUE la compensation annuelle allouée à la Municipalité de L'Ascension vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité des membres présents, d'attester le bilan présenté par la secrétaire-trésorière au montant de 459 916 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2019 sur des routes locales de niveau 1 et 2, incluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2020-07-158

**3.4 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE
RÉFECTION DU CHEMIN MAISON-DE-PIERRE ET OCTROI DU
CONTRAT (APPEL D'OFFRES LASC-18-01)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions publiques sur SEAO afin de procéder aux travaux de remplacement d'un ponceau et réfection du chemin Maison-de-Pierre sur 2,2 km ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions, rédigé par *Équipe Laurence* et daté du 6 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce rapport, deux soumissions ont été reçues dans le délai imparti, soit :

- Pavage Multipro inc. : 827 259,91\$
- Uniroc Construction inc. : 883 394,98 \$

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions ont été jugées conformes, sauf pour la liste des sous-traitants de Pavage Multipro qui devait être mise à jour ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la liste des sous-traitants de Pavage Multipro mise à jour en date du 7 juillet 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que le conseil accorde le contrat pour l'appel d'offres LASC-18-01 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Multipro inc. au montant de 827 259,91\$ taxes incluses.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JUILLET 2020

ADOPTÉE

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2020-07-159

5.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ÉMIS PAR LE SERVICE DE L'URBANISME POUR LE MOIS DE JUIN 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport des statistiques d'émission des permis du mois de juin 2020 au nombre de 23.

ADOPTÉE

2020-07-160

5.2 APPROBATION DU PROJET CAMPING RUSTIQUE DES MÉANDRES (PIIA)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire développer 10 sites de camping rustique avec toilette sèche sur le chemin des Méandres, plus précisément sur le lot 54-2, du rang 4 dans le Canton de Mousseau ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), plus spécifiquement l'objectif spécifique « l'aménagement des terrains et les travaux de paysagement mettant en valeur les composantes naturelles et bâties sans compromettre les caractéristiques existantes » ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté par Monsieur Christian Pilon, chargé de projet, lors d'un comité consultatif d'urbanisme, le 22 juin dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme envers ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de projet d'implantation et d'intégration architecturale relative au projet d'aménagement d'un camping rustique sur le chemin des Méandres, conditionnellement à l'obtention de toute autorisation requise auprès des autorités compétentes.

ADOPTÉE

5.3 MANDAT À URBA+ CONSULTANTS – PROJET DE RÈGLEMENT OMNIBUS EN URBANISME

Ce point est retiré des délibérations.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JUILLET 2020

2020-07-161

5.4 DÉCISION CONCERNANT UNE DESCENTE PUBLIQUE AU LAC MCCASKILL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait reçu une demande de la part de l'Association du lac McCaskill pour l'aménagement d'une descente publique sur ce lac ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande, certains propriétaires nous ont fait part de leur désaccord vis-à-vis ce projet ;

CONSIDÉRANT QU'un sondage a été envoyé en juin aux propriétaires riverains du lac McCaskill afin de connaître leur opinion à ce sujet ;

CONSIDÉRANT QUE 42 propriétaires sur environ 70 ont retourné le sondage complété, soit un taux de réponse de 60 % ;

CONSIDÉRANT QUE selon les résultats de ce sondage, 71 % des répondants sont en désaccord avec le projet ;

CONSIDÉRANT également que selon ces mêmes résultats, 50% des personnes en accord avec ce projet le sont seulement si la descente n'est accessible qu'aux propriétaires riverains du lac ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite au projet d'aménagement d'une descente publique au lac McCaskill.

ADOPTÉE

2020-07-162

6.1 APPUI À PLEIN AIR HAUTE-ROUGE DANS LEUR SOLlicitATION DES AUTRES MUNICIPALITÉS CONCERNÉES – PROJET PILOTE DE GESTION ET DE TARIFICATION DES ACCÈS À LA RIVIÈRE ROUGE

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'avoir accès à la rivière rouge à plusieurs endroits dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE ces accès sont habituellement gratuits et ne font pas l'objet d'une surveillance quotidienne ;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, plusieurs usagers de la rivière ne sont pas sensibilisés aux divers enjeux relatifs à la pratique des activités nautiques non motorisés, notamment la sécurité nautique, le respect des propriétés riveraines, les risques de noyade ou encore la pollution environnementale ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Plein air Haute-Rouge* désire mettre en place un projet pilote de gestion et de tarification des accès afin de diminuer les impacts négatifs précédemment cités ;

CONSIDÉRANT QUE pour que ce projet soit une réussite, il est primordial que la majorité des accès publics à la rivière rouge soient réglementés et tarifés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité :

1. De demander aux municipalités avoisinantes ayant un accès public à la rivière rouge d'appuyer le projet pilote de Plein air Haute-Rouge



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 JUILLET 2020

consistant en la gestion et la tarification des accès à cette rivière ;

2. D'autoriser Plein air Haute-Rouge à utiliser le site du parc des canotiers de la municipalité de L'Ascension en tant que mise à l'eau d'expérimentation pour le projet.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun point

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2020-07-163

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h17.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée, Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jacynthe Toupin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Luc St-Denis, maire

Jacynthe Toupin
DG

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Luc St-Denis
Maire